

Entreprise individuelle – EIRL à l'Impôt sur le Revenu

Quels sont vos avantages à être adhérent au CEGESART ?

- Vous êtes imposé sur 100% de vos résultats professionnels (125% si vous n'êtes pas adhérent à un Centre de Gestion Agréé) :

Exemple :

Adhérent au CEGESART :

Bénéfice imposable : 50 000 € (marié avec 3 enfants barème 2011)

L'impôt sera de 1 644 €

Non Adhérent au CEGESART :

Bénéfice imposable : 50 000 € (marié avec 3 enfants barème 2011)

L'impôt sera de 3 394 €

Économie de 1 750 €

- Le salaire de votre conjoint (salarié dans votre entreprise) est entièrement déductible (déduction limitée à 13 800 € si non adhérent à un Centre de Gestion Agréé) ;
- Vous avez droit à une réduction de 915 € pour vos frais de comptabilité et d'adhésion au Centre de Gestion Agréé (sous conditions d'un seuil de chiffre d'affaires) ;
- Vous pouvez participer à l'ensemble des formations et des soirées d'informations gratuitement (participation couverte par la cotisation annuelle) ;
- En cas de contrôle fiscal, l'administration fiscale ne pourra intervenir que sur l'année en cours et les 2 années précédentes (pour un non adhérent à un Centre de Gestion Agréé, le délai est l'année en cours + les 3 années précédentes) ;
- Vous disposez d'un dossier de gestion et de prévention qui vous expliquent les résultats de l'exercice écoulé, font un point sur votre santé financière et vous permettent de situer votre entreprise dans son environnement professionnel ;
- Nous sommes à votre écoute tout au long de votre exercice pour toutes vos questions fiscales ou comptables.

Alors pourquoi hésiter ?



Prestataires



Industriels



Artisans



Commerçants

CEGESART

Centre de Gestion Agréé

Maison de l'Économie et des Métiers
Angers Technopole
19 Rue Jean-Baptiste Lamarck - BP 10755
49007 ANGERS Cedex 01

Tél. 02.41.05.31.30

Fax. 02.41.05.31.31

www.cegesart.fr

contact@cegesart.fr